

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Culturel de Saint Privat, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS :** M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER (proc de J DAUMAS), M BOUSCHON, S CIVIER, C FAURE, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de P GAILLARD) JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, B GUSELLA, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, P CORTIAL, P ROUX, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, B SOUCHE, F CHASSON (proc de M CEYSSON), A ROUSSET, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52  
Présents : 36  
Procurations : 5  
Votants : 41  
Absents : 11

Date de convocation : 5/03/2024

**Secrétaire de séance :** J SOUBEYRAND

**Absents :** M ALLAMEL, K ESSAYAR, R KAPPEL, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, D BERAL, J LAFFONT, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE, G DOZ et A CHARROUD.

**En présence des suppléants non votants :** JP MARRON et O BOISSIN.

**Objet :** Modification du tableau d'emplois et des effectifs.

Conformément aux lignes directrices de gestion de la communauté de communes arrêtées en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021 qui fixent, en matière de promotion et de valorisation des parcours, les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emplois, les postes ci-dessous sont créés :

**1 Filière administrative**

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 suite à la suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

**2 Filière médico-sociale**

Création d'un poste d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 suite à la suppression d'un poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**3 Filière technique**

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 suite à la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 suite à la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à modifier le tableau des effectifs et des emplois conformément aux éléments évoqués ci-dessus et tel qu'annexé à la présente.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 13 mars 2024.

Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240312-DEL12032024-07-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2024  
Date de réception préfecture : 14/03/2024